



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 70090

Numéro SIREN : 380 765 131

Nom ou dénomination : NOVARC

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2013 sous le numéro de dépôt A2013/002031

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



563829

Dénomination : NOVARC
Adresse : 815 C chemin du Razas ZI les Plaines 26780 Malataverne
-FRANCE-
n° de gestion : 1994B70090
n° d'identification : 380 765 131
n° de dépôt : A2013/002031
Date du dépôt : 05/04/2013
Pièce : Extrait de procès-verbal du conseil de surveillance
du 23/01/2013



563829

94 B 70095.

2031.

NOVARC
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3 692 162,71 euros
Siège social : 815 C Chemin du Razas ZI Les Plaines
26780 MALATAVERNE
380765131 RCS ROMANS

DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

26 MARS 2013

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE DU 23 Janvier 2013**

L'an deux mille treize,
Le 23 Janvier,
A 8 h 30,

Les membres du Conseil de surveillance de la société NOVARC se sont réunis en Conseil, 815 C Chemin du Razas, ZI Les Plaines 26780 MALATAVERNE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Marc PEYRAT

Madame Christiane CROULLET

La société CDC Entreprises, représentée par son représentant permanent, Madame Nadia SARRI

Monsieur Jean-Louis QUINIOU

La société AXA INVESTMENT MANAGERS PRIVATE EQUITY EUROPE, représentée par son représentant permanent, Monsieur Arnaud DUFER

Est représenté :

Monsieur Pierre CROULLET est représenté par Mme Christiane CROULLET selon pouvoir joint en annexe.

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Frédéric CROULLET, Président du Directoire et Monsieur Alexis LAVAILLOTE, censeur au Conseil de Surveillance, sont également présents.

Madame Christiane CROULLET préside la réunion en sa qualité de Vice-Présidente du Conseil de surveillance et selon pouvoirs donnés par Monsieur Pierre CROULLET.

Monsieur Arnaud DUFER assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Changement du Président du Conseil de surveillance,

.....

- Changement du Vice-Président du Conseil de surveillance,

.....

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

Puis, la Vice-Présidente passe aux questions portées à l'ordre du jour.

.....

CHANGEMENT DE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance prend acte de la décision de Monsieur Pierre CROULET de démissionner de ses fonctions de président du conseil de surveillance de la société avec effet de ce jour.

Il informe le Conseil de la candidature de Madame Christiane CROULLET.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer Madame Christiane CROULLET en qualité de Présidente du Conseil de surveillance, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Madame Christiane CROULLET remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare qu'elle accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

CHANGEMENT DE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame Christiane CROULLET venant d'être nommée Présidente du conseil de surveillance, la Présidente expose au conseil qu'il convient de procéder à la nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de surveillance.

Elle informe le Conseil de la candidature de Monsieur Pierre CROULLET.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Pierre CROULLET en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Pierre CROULLET remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare qu'il accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

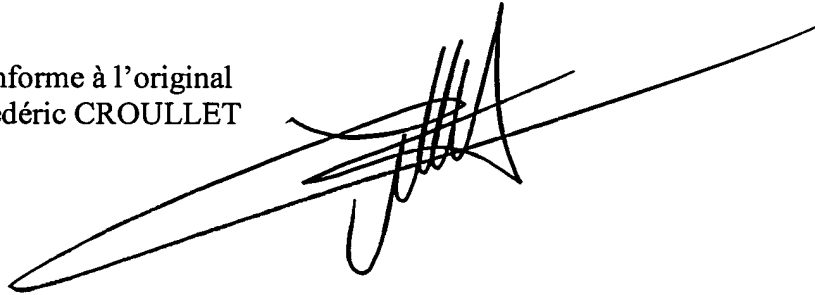
Le Vice-Président est chargé, en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

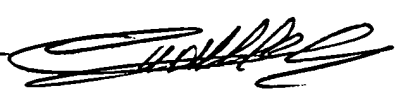
Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

.....

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

Pour copie conforme à l'original
Signée par Frédéric CROULLET



J'accepte les fonctions de ~~Vice~~ Président
du Conseil de Surveillance 

J'accepte les fonctions de Vice Président
du Conseil de Surveillance 